



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB28-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

#### VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET CONSTRUCTION MARPA (Délibération n°28-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 construction MARPA arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB28-DE

BUDGET ET SECTION		19006 - CONSTRUCTION MARPA ARCISSES			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises			24 506,26 €	24 506,26 €
	vote 2024	Réel	38 283,95 €	126 303,34 €	164 587,29 €
		Ecritures d'ordre	72 924,05 €	0,00 €	72 924,05 €
	Total général	TOTAL	111 208,00 €	150 809,60 €	262 017,60 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	77 885,55 €	77 885,55 €
	vote 2024	Réel	111 208,00 €	0,00 €	111 208,00 €
		Ecritures d'ordre	0,00 €	72 924,05 €	72 924,05 €
	Total général	TOTAL	111 208,00 €	150 809,60 €	262 017,60 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
et de la publication le 18/04/2024  
Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

